

Certificat CléA

Socle de connaissances et de
compétences professionnelles

Vers la certification
avec l'APapp et le réseau des APP



Pour qui ? Pourquoi ? Comment ?

CléA, première certification interprofessionnelle à portée nationale, reconnue dans tous les secteurs et par tous les acteurs.

Pour tout public :

Un certificat pour tout public au service de la formation, de l'emploi, de l'évolution professionnelle et de la compétitivité.

Clé A - habilité nationalement par le COPANEF - est un service proposé à la personne.

Il agit comme un **révéléateur du niveau** de connaissances et de compétences au regard du "Référentiel Socle".

Il amène la personne à la **certification du Socle** en différentes étapes grâce à un accompagnement personnalisé dans un environnement pensé pour créer un climat favorable à une mise en confiance.

- Évaluer ses acquis
- Valider ses compétences
- Certifier le niveau Socle
- ➔ Actionner une formation aux domaines du Socle si nécessaire

INNOVATION

Un dispositif unique de positionnement et d'évaluation des compétences par une **mise en situation contextualisée**.

Un dispositif adapté aux évolutions et aux exigences de la loi.

EXPERTISE

30 ans d'existence du réseau :

- Un label reconnu
- Une garantie nationale de qualité
- Des évaluateurs formés et habilités par l'APapp
- Une pratique reconnue dans l'évaluation et la formalisation des acquis



UNE EVALUATION DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES EN 3 TEMPS 30 jours maximum

1. Entretien d'accueil individualisé sur une heure

Une auto-évaluation permet d'évaluer les acquis du candidat à partir de ses expériences personnelles et professionnelles.

2. Positionnement en présentiel sur quatre heures

Le potentiel du candidat et ses capacités sont évalués dans chacune des compétences du Socle.

Le candidat est évalué par une mise en situation contextualisée par des activités et des missions collectives puis individuelles.

L'évaluateur accompagne, facilite, et observe le candidat dans la réalisation des activités.

3. Entretien individualisé de restitution sur une heure

L'évaluateur communique au candidat les résultats de l'évaluation.

Lorsque nécessaire, il analyse avec le candidat les écarts pour atteindre la maîtrise complète du Socle.

2 POSSIBILITÉS

Toutes les compétences du Socle sont validées

Le candidat peut accéder à une demande de certification du Socle auprès de la commission *ad hoc*.

Quelques compétences du Socle sont validées

Le candidat obtient une(des) attestation(s) de validation des compétences. Il se voit proposer un parcours de formation portant sur les compétences qu'il n'a pas validées, en lien avec les écarts constatés.

Une nouvelle évaluation, à effectuer dans un **délai maximal de 5 ans** et portant uniquement sur les compétences non validées du Socle, permet au candidat d'accéder à une demande de certification du Socle auprès de la commission *ad hoc*.

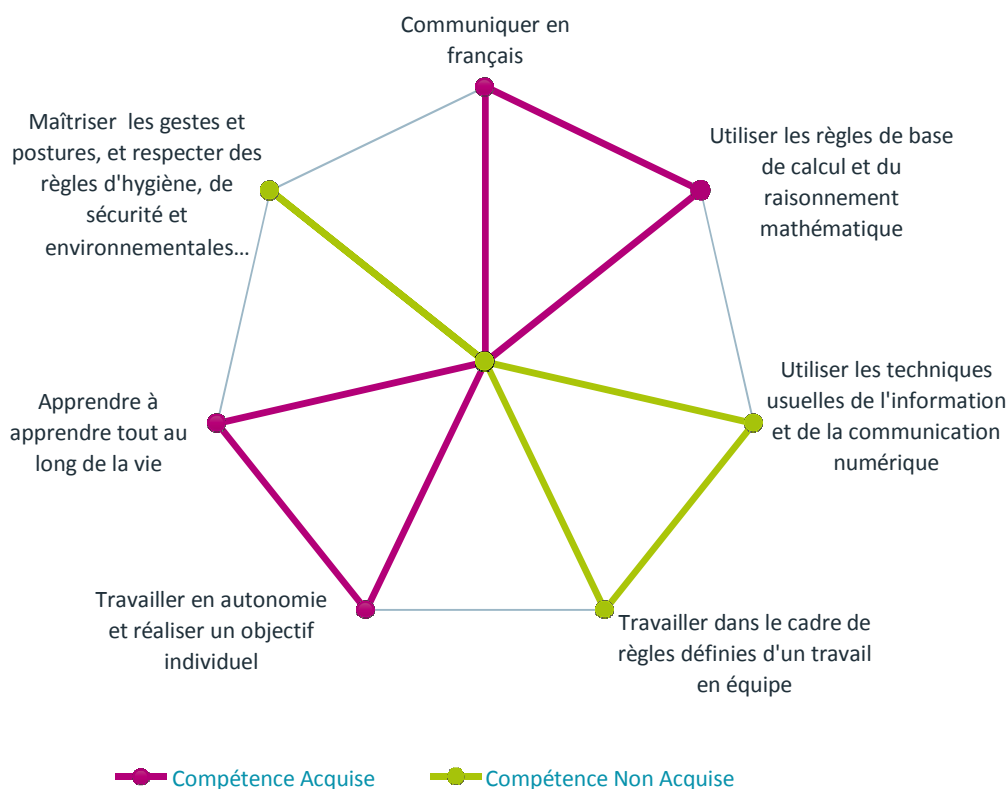
LES RÉSULTATS



Un portfolio des acquis formels, informels et non formels

Il inclut les attestations de validation, les conseils et les préconisations de parcours de formation visant l'acquisition des compétences non validées.

Une lecture graphique des résultats :



Une validation progressive des compétences

Chacune des compétences du Socle peut être validée progressivement pour atteindre la certification.

Une certification nationale inscrite de droit à l'inventaire

Le Socle de connaissances et de compétences professionnelles est éligible à l'ensemble des dispositifs de formation professionnelle dont le compte personnel de formation (CPF).



Des pratiques innovantes.
Une implantation locale
reconnue : près de 180
sites APP sur le territoire
national, DOM-TOM
compris.

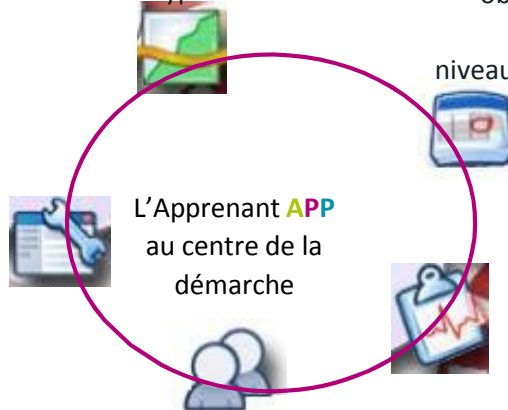
Un fonctionnement en
réseau régional et
national.

Principes pédagogiques
forts : personnalisation,
accompagnement et
autonomie de l'apprenant,
contextualisation des
apprentissages.

Modules de formation
co-construits à partir des
préconisations de
l'évaluation sur les principes
de la démarche APP - *définie
dans le cahier des charges et
le label national.*

Un carrefour de modalités
pédagogiques favorisant la
réflexion de la personne sur
ses habitudes, ses méthodes
et les modalités
d'apprentissages.

Pas de parcours de
formation « type ».



Un programme détaillé en
objectifs clairs à atteindre par
compétences, et adapté au
niveau évalué de la personne lors
de l'évaluation préalable.

Un parcours modulaire :
durée, rythme, contenu
personnalisés, négociés et
contractualisés selon chaque
personne.

L'autonomisation des
participants, méthodes
et outils personnalisés.

Un accompagnement
formatif, suivi régulier,
soutien et **contrôle
régulier de l'acquisition
des modules.**